

PLENIERE DES 19 ET 20 JANVIER 2012

DIRECTION DE L'EDUCATION, DES LOISIRS ET DE LA MOBILITE

Travaux dans les collèges

1) Collège « Les Indes » :

- *Aménagement de la banque d'accueil*
- *Automatisation de l'éclairage des circulations*
- *Relamping du gymnase*
- *Suite et fin des travaux de câblage informatique de toutes les salles et du gymnase*

2) Collège « le Vieux Port » :

- *Fourniture en peinture pour la réalisation de travaux par les agents (suite de la remise en état de salles de classe, rénovation du mur intérieur (pignon nord) du CDI)*
- *Fourniture de carrelage mural pour tout le 2° étage (travaux par les agents*

Un grand merci aux agents du Conseil Général, qui réalisent, depuis des années, en liaison permanente avec la direction de l'établissement, des travaux de rénovation et réfection des locaux, pour le bien, le confort et le plus grand plaisir de tous.

- *Remise en état des volets roulants défectueux*
- *Motorisation des volets roulants du logement de service de Mme Moreau (suite à maladie professionnelle)*

Programmation mobilier et matériel

1) Collège « Les Indes » :

- *48 casiers pour les élèves*
- *15 fauteuils pour le CDI*

2) Collège « le Vieux Port » :

- *1 échafaudage et 1 scie à onglets pour les travaux réalisés par les agents*
- *60 tables monoplaces, 62 chaises et 2 chaires pour les salles de cours*

3) Collège « Marcel Alin » :

Compte tenu de la restructuration, le recensement des besoins est en cours et fera l'objet d'une enveloppe ultérieure

Programmation matériel informatique

1) Collège « Les Indes » :

- *14 PC, 1 portable, 1 TBI (tableau blanc interactif), 1 vidéoprojecteur interactif, 1 vidéoprojecteur*

2) Collège « le Vieux Port » :

- *8 PC, 1 PC CAO, 2 portables, 2 vidéoprojecteurs*

3) Collège « Marcel Alin » :

Compte tenu de la restructuration, le recensement des besoins est en cours et fera l'objet d'une enveloppe ultérieure

Collèges privés

Les collèges privés sont traités de la même façon que les publics, en ce qui concerne les actions volontaires du CG.

La subvention du collège St Jean Baptiste de la Salle (matériel et part personnel, en fonctionnement) est de 79 750 € 92 708 €.

Développement touristique

La commune de ***Saint Lumier en Champagne*** est officiellement rattachée à l'itinéraire de la « ***Route touristique du Champagne*** » du Coteau vitryat.

DIRECTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Voiries départementales

Les crédits concernant la suite et fin des travaux des traverses de *St Quentin les Marais, Lisse en Champagne et Vitry en Perthois* viennent d'être votés lors de cette plénière.

Voiries communales

Le réaménagement de la chaussée et la sécurisation de la rue de la Croix, à *Ablancourt*, sont programmés.

DIRECTION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

- 1) Des travaux de rénovation de bureaux (peintures et sols et pose de stores aux fenêtres) sont programmés à la CSD de Vitry le François.
- 2) La gendarmerie de Vitry le François va bénéficier d'une enveloppe départementale, pour l'aider financièrement à
 - *Mettre en conformité l'électricité des logements*
 - *Aménager l'entrée extérieure*
 - *Créer un portillon à l'entrée de la caserne*
 - *Refaire les peintures de la cage d'escalier (bâtiment B)*
 - *Rénover l'éclairage de la cage d'escalier du bâtiment B*
 - *Rénover les peintures du local de la brigade de recherche*

DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

1) Actions de prévention spécialisée

- La ville de Vitry a confié, depuis environ 3 ans et conjointement avec le CG, la mission de **prévention spécialisée à La Sauvegarde**.

Une participation financière de fonctionnement de 93 226 € est donc votée.

- 2 625 € sont prévus pour le **fonds d'aide aux jeunes**, pour le secteur de Vitry.

2) Politique en faveur des personnes handicapées

Le service « **Mobulys** » permet d'accroître l'autonomie des **personnes à mobilité réduite**. L'assemblée vient de décider de pérenniser ce type de transport subsidiaire. Si vous souhaitez des informations sur ce dispositif, vous pouvez appeler votre conseillère générale ou, directement le service mobilité du CG.

3) Politique en faveur des personnes âgées

- La subvention réservée à **l'animation** dans les structures accueillant les personnes âgées est de 185 € par place exploitée, soit **25 900 € pour l'EHPAD de Vitry**.
- Le soutien aux **clubs du 3^e âge** est de nouveau décidée : **175 €** pour les clubs des communes de moins de 2 000 habitants et **350 €**, pour ceux des communes de plus de 2 000 habitants (1 club par commune).
ATTENTION : date limite de dépôt des dossiers, le 30 juin.

DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DU DEVELOPPEMENT LOCAL, ET DE LA PROSPECTIVE

Optimisation des déchets ménagers

La *communauté de communes de Vitry le François* a décidé de promouvoir le compostage domestique sur la période 2011/2013. Des composteurs à prix réduits sont proposés aux volontaires. L'ADEME apporte une aide de **17 255 €** sur une dépense estimée de 24 890 €.

Cette liste de dispositifs votés en plénière est non exhaustive. N'hésitez pas à contacter votre conseillère générale ou les services du Conseil général si vous souhaitez des informations.

Mariane DOREMUS